



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 18 août 2011 à 17 h et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière adjointe sont présents.

Messieurs les conseillers Gilles Sauriol, Denis Hébert et Mario Lavallée ont motivé leur absence.

**RÉSOLUTION 2011-08-452**  
**VENTE DU LOT 3 173 425 POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS SOCIALES – APPARTEMENTS ROSA BLANDA – DOSSIER 1835**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver la vente du lot 3 173 425, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne pour un montant de 160 000 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie à but non lucratif Appartements Rosa Blanda en vue de la construction d'habitations sociales dans le cadre du Programme Accès-Logis de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à conclure, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-08-453**  
**POSSESSION ET OCCUPATION DU LOT 3 173 425 POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS SOCIALES – APPARTEMENTS ROSA BLANDA – DOSSIER 1835**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la compagnie à but non lucratif Appartements Rosa Blanda à prendre possession et occuper le lot 3 173 425, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne à compter des présentes.

D'autoriser la compagnie à présenter une demande de permis pour la construction d'habitations sociales sur la propriété avant la signature de l'acte de vente et y débiter tous les travaux autorisés dès qu'elle aura obtenu les permis nécessaires.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

### **RÉSOLUTION 2011-08-454 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 17 h 5.

Adoptée

---